



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.eu>

17/06/2008 : "Mieux gérer les déchets et diminuer les quantités produites" - Françoise Grossetête, député européen (UMP, PPE-DE, F)

Le Parlement européen a adopté aujourd'hui un compromis issu d'un accord avec le Conseil et la Commission portant sur la révision de la directive relative à la gestion des déchets. La législation européenne précédente sur les déchets est pour l'instant mal appliquée. Cette nouvelle directive vise à clarifier et à rendre plus efficace les politiques en matière de gestion des déchets en prenant en considération l'ensemble des opérations de traitement afin de protéger l'environnement et la santé.

Françoise Grossetête (Député européen, UMP) s'est beaucoup impliquée sur le texte tout au long des négociations et salue le compromis adopté:

"Je me félicite de la hiérarchie du mode de gestion des déchets présente dans le projet de compromis et des objectifs de recyclage ambitieux pour les Etats membres. La prévention, la réutilisation, le recyclage, la valorisation et enfin l'élimination doivent être la voie à suivre pour le traitement des déchets".

"Le recyclage est une bonne et même une solution idéale chaque fois qu'il existe un marché des produits qui en sont issus. Dans le cas contraire, le recyclage n'a aucun sens et il doit aller de pair avec l'incinération qui ne doit être que la solution ultime et dans ce cas là doit respecter toutes les normes environnementales".

Beaucoup a été fait aussi sous l'impulsion du Parlement européen pour le contrôle et la traçabilité des déchets dangereux. Reste à présent à contrôler l'application de cette directive au niveau des Etats membres *qui "devront prendre toutes les mesures nécessaires pour faire respecter cette directive trop souvent mal appliquée notamment en France"* comme le souligne Françoise Grossetête.

Pour toute information :

Françoise Grossetête, Député européen - Tél. : + 33 3 88 17 79 52
Service de Presse PPE-DE, Antoine Ripoll - Tél: + 32 475 85 62 90
Le site des Députés européens UMP: <http://www.umpeurope.eu>